LA PENSÉE POLITIQUE DE LOUIS RIEL ET DE JOHN NORQUAY

GERALD FRIESEN

Gerald Friesen a enseigné l'histoire du Canada à l'Université du Manitoba pendant plus de 40 ans et est maintenant à la retraite. Il rédige actuellement une biographie de John Norquay et est l'auteur de *The Canadian Prairies : A History* (1984), *Citizens and Nation* (2000), et co-auteur de *Canadians and Their Pasts* (2013).

Louis Riel et John Norquay : brillants, éloquents, prêts à diriger, capables de commander. Ces deux enfants d'Assiniboia ont capté l'attention et l'affection de leur peuple[1]. Ils avaient beaucoup en commun. Ils descendent tous deux d'ancêtres autochtones, métis et européens. Ils ont passé leur enfance dans le district d'Assiniboia, Norquay dans la paroisse de St. Andrews (né en 1841) et Riel à St. Boniface (né en 1844). Tous deux identifient leur patrie comme l'intérieur nord-ouest de l'Amérique du Nord. Ils avaient tous deux l'avantage d'une plus grande scolarité que leurs contemporains de l'Ouest[2]. Tous deux parlaient le français et l'anglais et pouvaient s'exprimer dans une ou plusieurs langues autochtones[3]. Ils ont été confrontés à des défis semblables : comment gérer l'adaptation des habitants de la Rivière Rouge, et de tout le Nord-Ouest, à la prise de contrôle des terres des prairies par le gouvernement canadien.

L'éducation politique de Louis Riel a commencé à la Rivière Rouge. Elle a pris de nouvelles dimensions pendant les années qu'il a passées à Montréal (1858-66), où il a étudié dans une excellente école

1 L'histoire est racontée de façon vivante dans le livre de Jean Teillet, *The North-West is Our Mother : The Story of Louis Riel's People, the Métis Nation* (Toronto : Harper Collins Canada 2019).

2 Max Hamon, *The Audacity of His Enterprise : Louis Riel and the Métis Nation That Canada Never Was, 1840–1875* (Montréal : McGill-Queen's University Press 2020). Après quelques années dans des écoles paroissiales, Norquay a fréquenté la St. John's Collegiate School dans la colonie de la Rivière Rouge en tant qu'étudiant boursier pendant trois ou quatre ans.

3 Riel aurait connu le michif et peut-être même certaines langues des Premières nations. Norquay a fait du commerce pendant deux saisons avec des personnes parlant le michif et on a souvent dit qu'il parlait le bungee, le dakota et l'anishinabek.

et où il a été amené à se sentir gêné par son ascendance familiale. Lorsqu'il retourne dans l'Ouest, il se fie aux conseils du clergé québécois qui renforce sa loyauté envers les Québécois, les francophones et les catholiques[4]. Il affirme qu'il appartient à un groupe « national » : « Eh bien, je suis métis moi », écrit-il en février 1869 pour réfuter une généralisation grossière sur la Rivière Rouge[5].

La langue (l'« anglais » et le « français »), l'église (dénomination et paroisse), et les descripteurs « métis » et « sang-mêlés », « autochtone » et « les sauvages[6] », représentaient les catégories sociales et politiques des Assiniboïens employées par Riel dans ses discussions portant sur la politique. Riel a préparé un compte rendu de la première assemblée politique à Upper Fort Garry en novembre / décembre 1869 où il fait constamment la distinction entre « les deux sections de la population », les délégués des paroisses « anglaises « et ceux des « paroisses métisses francophones[7] ».

« Riel : « le sort des « Métis » devient sa préoccupation à partir de son départ d'Upper Fort Garry en août 1870 jusqu'à sa mort en novembre 1885. »



Photographe inconnu, Portrait de Louis Riel, 1875. Image gracieuseté de Bibliothèque et Archives Canada, Fonds Jean Riel.

4 Ens & Sawchuk, *From New Peoples to New Nations*, pp. 92-112.

5 Raymond Huel ed. *The Collected Writings of Louis Riel* v.1 (Edmonton : University of Alberta Press, 1985) [dorénavant CWLR], 1–010, p. 14. L'une des premières déclarations publiées de la résistance, écrite le 6 octobre 1869, probablement par Riel, parle au nom de « la population métisse canadienne de la Rivière Rouge », des gens qui, selon le document, étaient « des sujets loyaux de Sa Majesté la Reine d'Angleterre ». Le document CWLR 1-013, p. 19, est également pertinent. On y trouve l'expression « la population métisse canadienne de la Rivière Rouge » tout au long de cette importante communication sur les projets du groupe.

6 *CWLR*, 1–060 et 1–062, pp. 89-95.

7 *CWLR*, 1–017, pp. 23-32. Un autre document de cette période, probablement rédigé par Riel, fait référence aux délégués métis à la première assemblée provisoire comme étant les « représentants de la population francophone de la Terre de Rupert ». *CWLR*, 1–016, pp. 22-23. Un autre encore parle des « sang-mêlé anglais et autres femmes et enfants autochtones ». *CWLR*, 1–020, pp. 34-35.

Il distingue également deux grandes catégories de résidents, les Blancs et les Premières nations. Les Blancs sont les personnes « que le progrès et la civilisation remplissent d'ambition ». Il écrit que les Premières nations attendent les nouveaux arrivants avec intérêt et appréhension. Et, bien sûr, il ajoute une troisième catégorie : les gens de la Rivière Rouge qui sont formés à partir des deux grandes populations de l'ouest de l'Amérique du Nord et qui peuvent servir d'intermédiaires entre elles : « En effet, nous sommes liés avec les deux [Blancs et Premières nations] par le sang et les habitudes.[8] » L'usage qu'il fait de ces catégories ne change pas beaucoup au cours de sa vie. Mais le sort des « Métis » devient sa préoccupation à partir de son départ d'Upper Fort Garry en août 1870 jusqu'à sa mort en novembre 1885[9].

« Norquay : « Dans ses déclarations les plus complètes sur les revendications des « droits provinciaux » du Manitoba en 1883-84, il insiste sur le fait que l'égalité des provinces doit être une règle cardinale de la fédération. »

Norquay a été ministre du Manitoba pendant seize ans et premier ministre de la province pendant neuf ans (1878-1887). Sa formation politique était inspirée des institutions de la tradition parlementaire



Photographe inconnu, John Norquay, premier ministre du Manitoba, 1878-1887. Image gracieuseté de Bibliothèque et Archives Canada.

britannique. Il considérait l'Assiniboia comme un « État » naissant dont les citoyens s'étaient unis volontairement pour préserver l'ordre. Il accepte l'insistance des Assiniboïens sur leur statut de sujets britanniques libres[10]. Il prétend avoir adopté une position modérée dans la résistance de 1869-70, bien qu'il ait passé une grande partie de cet hiver loin de l'action, à se livrer au commerce des fourrures

8 *CWLR*, 1–060, pp. 89-93.

9 *CWLR*, 1–071, pp. 102-03 et 1–074, pp. 105-09, et particulièrement 3–156, pp. 278-94.

10 Gerhard J. Ens & Joe Sawchuk, *From New Peoples to New Nations : Aspects of Métis History and Identity from the Eighteenth to Twenty-First Centuries* (Toronto : University of Toronto Press 2016) pp.71-91.

sur le lac Winnipegosis. Dans les années 1870, sa défense des Assiniboïs transcende le conflit Parti canadien / Riel en insistant sur les droits des « vieux colons », une catégorie liée au vécu d'une famille au sein de la Rivière Rouge, et non à sa langue, à sa religion ou à sa race. Il a accepté les institutions gouvernementales, économiques et juridiques de l'État-nation canadien. Dans ses déclarations les plus complètes sur les revendications des « droits provinciaux » du Manitoba en 1883-84, il insiste sur le fait que l'égalité des provinces doit être une règle cardinale de la fédération. En cas de conflit entre le gouvernement fédéral et les provinces, il fait valoir que la Constitution doit être le document juridique déterminant et qu'en cas de désaccord, les tribunaux doivent trancher.

Norquay a prévenu ses amis lorsque Riel est revenu dans les Territoires du Nord-Ouest en 1884-85. Il écrit à la famille de sa sœur, près de Prince Albert : « Les mauvais conseils ont apparemment prévalu. J'espère seulement qu'aucun acte de nature irréparable ne sera perpétré. » Mais il est aussi d'accord avec ceux qui, dans le Nord-Ouest, ont critiqué Ottawa : « Je compatis avec mes compatriotes [les Assiniboïens] car je pense qu'ils n'ont pas été traités comme ils le devraient. » Surtout, il croyait que les réformes convoitées étaient réalisables[11]. Il déplore le déclenchement de la violence, offre son appui à ses deux fils qui s'engagent dans les forces armées canadiennes et émet des critiques sur la résistance de 1885 : « J'espère que ce mouvement insensé prendra bientôt fin et que vous reviendrez tous sains et saufs. Mais s'il faut se battre, je souhaite que les rebelles soient envoyés en enfer. J'aimerais seulement être avec vous si jamais une action sérieuse devient nécessaire.[12] »

Une vaste distance conceptuelle séparait Norquay de Riel. Norquay voyait les Assiniboïens comme des électeurs, des résidents d'une province, des acteurs économiques distincts. Peu importe leur langue ou leur religion, ils étaient devenus des Manitobains et possédaient des droits en tant que citoyens particuliers d'un État-nation.

Riel pensait en termes de peuple métis, un « nouveau peuple « , dont le « sang « autochtone et européen constituait une « race « distincte (ses mots). En tant que « peuple primitif, simple et de bonne foi, placé par la Providence dans des circonstances heureuses », les Métis n'avaient par le passé presque pas eu besoin de gouvernement, sauf pour la chasse au bison, où un chef et un certain nombre de capitaines organisaient les affaires et où les votes majoritaires décidaient des questions importantes : « C'était l'état d'un peuple neuf, mais civilisé, et jouissant d'un gouvernement à lui, fondé sur les vraies notions de la liberté publique et sur celles de l'équité. » Ces Métis ont créé « les lois de la Prairie[13] ».

Alors que Norquay s'est éloigné de toute approche qui pourrait contribuer à la racialisation de ses compatriotes, Riel mettait l'accent sur l'identité métisse.

11 Norquay to Andrew Spence (Prince Albert) 27 March 1885, Norquay Premiers Papers [NPP], *Letterbook E.*, E305-306.

12 Norquay to "*W.R. Nursey [,] Military Camp, Qu'Appelle or elsewhere*," 7 April 1885, NPP, *Letterbook D.*, p. 235.

13 Ces phrases apparaissent dans un article important que Riel a écrit dans la semaine précédant sa mort. *CWLR*, v3, document 3-156, pp. 278-294. Ces citations proviennent des p. 278, 281-83. Il déclare que le Nord-Ouest fonctionne « sous la protection des lois métisses ». *CWLR* v3, p. 283.

« Alors que Norquay s'est éloigné de toute approche qui pourrait contribuer à la racialisation de ses compatriotes, Riel mettait l'accent sur l'identité métisse. »

Bien qu'il soit prêt à élargir les frontières de sa communauté politique pour y inclure les protestants anglophones, le but premier de Riel est de défendre un peuple métis distinct. Ce peuple constituait une nation.

Riel était un preneur de risques. Il était prêt à risquer la violence dans la poursuite de ses objectifs politiques. Norquay était un négociateur. Confronté à des décisions difficiles à plusieurs moments de sa carrière, et lorsqu'il était question de violence, il a refusé de s'engager dans cette voie.

Le contraste entre les points de vue des deux chefs sur les stratégies d'adaptation a eu des répercussions non seulement sur leur génération, mais aussi sur le Canada d'aujourd'hui et de demain. La réflexion de Riel sur la nation a mené directement au discours sur la « race » – il a lui-même utilisé ce terme pour décrire les Métis – qui a dominé le discours politique pendant plus d'un siècle. Le concept de race a également sous-tendu les efforts de ses successeurs pour inclure les Métis dans la constitution de 1982 en tant que collectivité possédant des droits autochtones. Norquay, en revanche, a évité les constructions racialisantes, préférant voir la province et l'État-nation comme des communautés politiques inclusives et l'électeur particulier comme leur fondement.

La stratégie de Riel correspondait aux circonstances politiques du vingtième siècle. Que pourrait-il se passer au XXIe siècle ? Est-il possible que les citoyens transcendent la racialisation et le racisme du passé ? S'ils le font, ils constateront que la philosophie politique de Norquay a anticipé et articulé leurs idéaux.